



REPUBLIQUE DU BENIN



MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES

125 EAST 38th STREET, NEW YORK, N.Y. 10016 TEL. 684.1339 FAX. 684.2058

**62ème SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES
DEBAT GENERAL**

INTERVENTION

DE

**S.E. DR. MOUSSA OKANLA,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES BENINOIS DE L'EXTERIEUR**

New York- 28 Septembre 2007

Monsieur le Président,

1- Je voudrais, de prime abord, vous adresser mes vives félicitations pour votre brillante élection à la Présidence de la 62^e Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Elle ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès des travaux de cette Session, à vos cotés, puisque le Bénin en est l'un des Vice- Présidents.

2- Je voudrais aussi rendre hommage au travail remarquable accompli par votre prédécesseur, Son Excellence Madame Haya Rashed AL KHALIFA. Elle a su insuffler, au cours de son mandat, un nouveau dynamisme à l'Assemblée Générale par la relance du dialogue sur « la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement ». Sous sa clairvoyante direction, nos délégations ont pu approfondir de nombreuses questions en suspens dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Sommet de 2005 et mesurer les défis à relever.

3- Nos appréciations vont également au nouveau Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence Monsieur BAN Ki-moon. Il a pu emboîter le pas à son illustre prédécesseur, Kofi ANNAN par la poursuite à un rythme soutenu des réformes engagées par ce dernier. M. BAN Ki-moon a non seulement maintenu l'élan des réformes mais il leur a aussi imprimé une marque personnelle bien visible dénotant d'une volonté de rationaliser de façon novatrice et consensuelle l'emploi des ressources disponibles pour des actions concrètes à la mesure des périls qui nous guettent. Nous soutenons les Nations Unies qui doivent s'affirmer comme une Organisation efficace et apte à servir de creuset pour une coopération multilatérale inclusive, productive et concluante dans la recherche de solutions idoines aux nombreux défis de notre temps.

4- Ces défis ont pour nom les conflits qui perdurent, la montée des extrémismes, la fragilisation et la déstabilisation de régions entières, la paupérisation continue des populations les plus vulnérables, la pratique des subventions commerciales et le protectionnisme en cours dans les pays développés. Ils nous privent de nos avantages comparatifs et étouffent nos producteurs en créant des distorsions sur le marché international. Il est nécessaire et urgent de mettre en place un filet de sauvetage pour

permettre aux pays africains affectés par les subventions de compenser les énormes pertes qu'ils subissent.

5- Par ailleurs, les inégalités sociales sont toujours plus grandes entre les Etats et à l'intérieur de nos sociétés. La prolifération des maladies endémiques décime les ressources humaines. La malnutrition, la désertification et l'érosion côtière réduisent dangereusement l'espace vital et accentuent la compétition pour la survie, alternant avec les inondations répétées résultant du réchauffement de la planète, lié aux changements climatiques.

Monsieur le Président,

6- Nous avons certes, réalisé des avancées considérables, depuis le Sommet de Rio dans la mise en place des instruments de la gouvernance mondiale dans le domaine de l'environnement. Face aux alertes et mises en garde multiples qui nous sont adressées depuis plusieurs années par les Scientifiques, il importe à présent d'accélérer leur mise en œuvre intégrale, car ils donnent une orientation claire aux efforts déployés par les hommes pour reprendre le contrôle des phénomènes et des mutations qui hypothèquent les conditions de notre existence sur la terre.

7- Il est un impératif de maximiser les synergies dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments pour plus d'efficacité. C'est là une des tâches urgentes à mettre à l'ordre du jour de la Conférence des Etats Parties à la Convention- Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, prévue à Bali (Indonésie) en décembre 2007.

Monsieur le Président,

8- Les risques induits par les changements climatiques sont terrifiants, surtout pour les pays côtiers à bas revenus comme le Bénin. Ils commandent d'agir par anticipation plutôt que par réaction. Car, il importe de parer aux éventualités bien établies dans une démarche de précaution et par une application conséquente du principe de la responsabilité commune mais différenciée. Outre les investissements colossaux qu'appellent la maîtrise de l'érosion côtière et de la dégradation des terres, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus défavorisées

constituent un aspect essentiel des efforts à faire pour le renforcement de la résistance de nos sociétés aux effets néfastes des changements climatiques.

9- Nous devons avant tout décupler nos efforts pour transformer nos modes de consommation et la politique énergétique mondiale par le recours aux sources d'énergie renouvelable. A titre d'exemple, le passage du bois de chauffe aux fours solaires de cuisson sauverait des hectares de forêts décimées annuellement par les populations les plus pauvres pour assurer leur approvisionnement en énergie. Il est établi que la façon dont les besoins énergétiques du monde et, en particulier, des pays en développement seront couverts dans les décennies à venir, sera déterminante pour notre capacité à maîtriser les changements climatiques. Nous devons opérer la reconversion des mentalités pour obtenir le changement des comportements. Pour cela, la question du financement doit être résolue dans un esprit de solidarité internationale et d'interdépendance bien comprises.

10- La Communauté internationale devrait tenir les promesses faites à Monterrey et à Gleneagles en mobilisant les fonds pour assurer la mise en œuvre des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation, et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il est heureux que le dialogue de haut niveau à New York, les 23 et 24 octobre 2007 et la Réunion prévue au Qatar en 2008 nous donnent l'occasion d'opérer une évaluation conséquente de la situation en vue de rechercher des approches de solutions optimales aux problèmes qui se posent.

11- C'est à l'aune des performances en matière de financement du Développement que nous devons mesurer l'efficacité des institutions financières internationales. Nous espérons que les réformes appropriées seront opérées pour qu'elles puissent exercer pleinement leurs responsabilités dans la mobilisation des ressources en faveur des pays pauvres pour les aider à rattraper les retards accumulés.

12- Une attention particulière doit être aussi accordée aux contraintes internes liées à la gouvernance et à la faible mobilisation des ressources locales qui freinent le développement économique et social. Le Gouvernement béninois a, par exemple intensifié ses efforts pour l'élimination de la corruption et pour la promotion d'une gestion transparente et performante des finances publiques.

13- Nos efforts sur ces registres sont couplés à des mesures de facilitation des investissements, y compris la mise en place d'un Conseil Présidentiel de l'Investissement, et la proclamation de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire, mesures jugées essentielles pour le renforcement continu de la démocratie, de la croissance économique et du progrès social. L'aide que nous apporte la Communauté internationale est très appréciée et servira désormais exclusivement aux fins convenues. A cet égard, le Bénin a adhéré au Mécanisme d'évaluation par les pairs institué par l'Union Africaine, dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, et de la consolidation de la paix à l'échelle du continent.

Monsieur le Président,

14- Notre quête de solutions aux nouvelles menaces ne peut progresser que si nous parvenons à préserver la paix et la sécurité internationales. Il est décevant que nos efforts depuis le Sommet de 2005, pour réformer l'organe qui en a la responsabilité primordiale, aient été les moins concluants. Nous devons redoubler d'ardeur pour doter notre Organisation d'un Conseil de Sécurité plus représentatif dans sa composition, plus transparent et plus efficace dans ses méthodes de travail.

15- Quelle que soit la formule qui sera retenue, la réforme du Conseil de Sécurité ne peut être viable si elle ne tient pas compte des réalités du monde d'aujourd'hui qui diffèrent sensiblement de celles des années 40. Elle ne peut être juste si elle ne rectifie pas de façon rationnelle, le préjudice incommensurable causé à l'Afrique en l'excluant de la catégorie des Membres Permanents du Conseil de Sécurité.

16- La réforme du Conseil rejillira sans aucun doute sur son autorité et sa capacité à remplir son mandat à la satisfaction générale devant les situations qui interpellent les principes cardinaux de la Charte, comme la persistance du Conflit israélo-palestinien vieux maintenant de plus de cinquante ans. Ce conflit continue de déstabiliser le Moyen-Orient et, il ne pourrait en être autrement tant que la vision de deux Etats souverains contigus ne sera pas mise en œuvre, tant que les territoires occupés, y compris les Hauteurs du Golan, les Fermes du She'ba, n'auront pas été rétrocédés.

17- Nous sommes aussi préoccupés par la poursuite de la course aux armements et la prolifération des Armes de Destruction Massive ainsi que par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales; Nous devons endiguer le commerce illicite des armes légères par l'adoption et la mise en œuvre d'un Traité sur le Commerce des Armes. La prolifération des Groupes armés non étatiques, les violations massives du droit international humanitaire et des crimes de guerre commis contre les populations civiles, notamment contre les femmes et les enfants dans les situations de conflit doivent continuer de mobiliser notre attention soutenue.

18- Les auteurs de ces crimes doivent être amenés à comparaître devant la Cour Pénale Internationale, celle-ci devant être davantage valorisée dans son rôle d'instrument de dissuasion par la coopération accrue avec le Conseil de Sécurité et la pratique de l'auto-saisine. Nous nous félicitons des avancées significatives réalisées dans le déploiement du mécanisme de surveillance et de communication d'information des Nations Unies sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés et de la perspective de son extension.

Monsieur le Président,

19- La coopération entre les Nations Unies et l'Union Africaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan décennal d'appui au renforcement des capacités de l'Union devra être poursuivie conformément à l'esprit du Chapitre VIII de la Charte. La gestion de la situation au Darfour a offert un champ d'expérimentation qui permet de tirer des leçons pour renforcer l'efficacité de cette coopération au-delà des contraintes et des handicaps par des solutions optimales.

20- Nous nous félicitons de la mise en place de la force hybride. Notre espoir est que, de par ses capacités numériques et logistiques, elle saura se montrer apte à maîtriser la crise. Nous espérons que des efforts similaires seront consentis en faveur de la Somalie.

Monsieur le Président,

21- La promotion de la dignité humaine est indispensable pour le renforcement continu de la paix et de la sécurité internationales. Elle est au centre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée le 10 Décembre 1948. Nous célébrerons son 60^e Anniversaire l'année prochaine. C'est une occasion à marquer par une action singulière et motivée en faveur de la dissémination des droits de l'homme au sein des populations et des communautés rurales et périurbaines pour la plupart analphabètes. Ces couches sociales ont été exclues du bénéfice des bienfaits des droits de l'homme dont l'appropriation leur permettra de se prendre en charge et de devenir les acteurs de leur propre épanouissement. Mon Pays qui s'est engagé résolument dans la voie de la Démocratie, renouvelle ici son engagement constant à apporter une contribution effective à la mesure de ses moyens pour aider à protéger et à promouvoir la dignité humaine.

22- C'est dans ce but que s'inscrit l'initiative prise par mon Pays de faire inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la 62^e Session ordinaire de l'Assemblée Générale sous le titre consensuel de « Célébration du 60^e Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ». Un projet de Résolution sera présenté et négocié sous ce point. Il pourra servir aussi de cadre pour la proclamation d'une Année Internationale de la promotion, de la dissémination et de l'appropriation des Droits de l'Homme.

23- Dans la même optique, mon Pays se propose d'organiser en 2008, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie et toutes les Parties intéressées une Conférence Internationale sur le thème : «Les défis et enjeux de l'Alternance démocratique». J'exhorte tous les Etats Membres des Nations Unies à soutenir ces initiatives afin qu'elles puissent se concrétiser pour le plus grand bien de nos peuples.

Je vous remercie.